

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



# BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Arrêté de création du 23 juillet 2019 (Parution au JO 07 août 2019)

## QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Employé d'entreprise de travaux paysagers,
- ◆ Employé dans un service espace vert de collectivité,
- ◆ Création d'entreprise de travaux paysagers,

FICHE RNCP 38314

NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

## POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ CS Arboriste Élagueur,
- ◆ Jardinier Botaniste BP Aménagements Paysagers,
- ◆ BTSA Aménagements paysagers

## PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i>	Être âgé de 18 ans au moins.
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP) ou supérieur.</li> <li>◆ <u>En l'absence de diplôme :</u> ⇒ Justifier d'une année d'activité professionnelle en lien avec le diplôme.</li> </ul> <b>Ou</b> ⇒ Justifier de 3 ans d'activité à plein temps.	Tous publics.



### INSCRIPTION & ADMISSION :

SUR DOSSIER ET ENTRETIEN INDIVIDUEL PERMETTANT D'ÉVALUER LA MOTIVATION ET LE PROJET PROFESSIONNEL

## ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances par périodes de 2 à 3 semaines entre centre de formation et entreprise.	
<b>Durée :</b> en présentiel ◆ <u>1 an :</u> 18 semaines au centre, 34 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés. ◆ <u>2 ans :</u> 30 semaines au centre, 74 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés par an.	<b>Durée :</b> 1 an en présentiel 22 semaines au centre 13 semaines en entreprises
Rémunération assurée par l'employeur comprise entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation de l'apprenti.	Selon la situation du stagiaire le cout de formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés (CPF, France Travail, Transition Pro...) selon la réglementation en vigueur.



### RÉSULTATS



## OBJECTIFS

- ◆ Organiser le travail dans une logique de chantier,
- ◆ Intervenir sur le végétal,
- ◆ Utiliser et entretenir le matériel,
- ◆ Intervenir sur l'espace paysager,
- ◆ Calculer et suivre les coûts d'un chantier,
- ◆ Animer une équipe.

Cette formation répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable.



## CONTENU DE FORMATION

### Modules généraux :

- ◆ Traitement de l'information : expression et communication, informatique.
- ◆ Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager : liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement.

### Modules professionnels :

- ◆ Projet professionnel : création d'entreprise ou salariat, droit du travail et protection sociale.
- ◆ Gestion de l'entreprise de travaux paysagers : filière paysage, gestion d'entreprise.
- ◆ Communication professionnelle : conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité.
- ◆ Le végétal & son milieu : biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation).
- ◆ Infrastructures paysagères : maçonnerie paysagère.
- ◆ Matériels et équipements des entreprises : entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective.

### Modules techniques :

- ◆ Réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux : organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille.
- ◆ Réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères : organisation de chantier, maçonnerie paysagère.
- ◆ Entretien de végétaux fruitiers : plantation, taille, protection.
- ◆ Protection des végétaux : traitements phytosanitaires.

### CONCOURS MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE



Les périodes en entreprise permettant de développer des compétences dans un contexte professionnel.

### POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

## ÉVALUATION - VALIDATION

- ◆ Le diplôme est attribué au candidat ayant obtenu les 5 UC et l'UCARE qui composent ce diplôme.
- ◆ Évaluations certificatives en cours de formation réalisées par l'équipe pédagogique et validation par un jury permanent composé de professionnels et d'enseignants.
- ◆ Tout titulaire du diplôme a la possibilité d'obtenir le Certiphyto (demande individuelle auprès de la DRAAF), d'une attestation équivalent CACES et du niveau F (engins de levage).

### TARIF

APPRENTISSAGE :  
FINANCEMENT PAR LES  
OPCO.

FORMATION CONTINUE :  
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr



### Responsables de formation :

Yannick Perchet et Olivier Rabier  
yannick.perchet@educagri.fr  
olivier.rabier@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

